

Au travail

Mariés et pacsés doivent avoir les mêmes droits

IL N'Y A PAS de petite discrimination. Frédéric Hay, 36 ans, vient de faire reconnaître officiellement en France par la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) qu'il est « discriminatoire » de refuser d'accorder à un salarié qui se pacse la prime et les congés payés habituellement accordés à un collaborateur qui se marie. La Haute Autorité recommande donc au ministère de l'Emploi de faire modifier, « dans les six mois », le Code du travail pour « étendre le bénéfice de l'ensemble des congés pour événements familiaux réservés aux seuls salariés mariés, aux salariés unis par un pacs ».

Egalité des orientations sexuelles

C'est Frédéric Hay, 36 ans, conseiller de clientèle du Crédit agricole de

Saintes (Charente-Maritime) qui le 12 juillet avait saisi la Halde pour une discrimination liée à sa situation familiale. Tout juste pacsé avec son compagnon, Frédéric, délégué du syndicat SUD élu au comité d'entreprise, avait demandé à la banque pour laquelle il travaille depuis treize ans de bénéficier des mêmes avantages que les salariés qui se marient : une prime équivalente à un mois de salaire et dix jours de congé. Réponse de la direction des ressources humaines : « Le mariage et le pacs, ce n'est pas la même chose. »

Après examen du dossier, la Halde a au contraire conclu que « rien ne semble justifier la différence de traitement entre les conjoints et les partenaires d'un pacs » et demande à la Fédération nationale du Crédit agricole de modifier son Code du travail. Chargée de ressources hu-

maines à la FNCA, Anne Bizouard nous a déclaré hier soir : « Nous réfléchissons à la question. Nous allons examiner la situation. »

Egalement président de l'Association d'aide et de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles (www.adheos.org), Frédéric Hay se réjouit d'avoir obtenu gain de cause : « Nous n'avons pas attendu la prime du Crédit agricole pour faire notre voyage de pacs en Espagne ! En tout cas, cette somme d'argent me permettra au moins de faire un pot avec tous les collègues et amis qui m'ont soutenu. »

PHILIPPE BAVEREL

** 102 012 pactes civils de solidarité ont été signés en 2007 (+ 32 % par rapport à 2006). Depuis 1999, 384 895 pacs ont été conclus.*



SAINTES (CHARENTE-MARITIME), HIER. Conseiller de clientèle au Crédit agricole, Frédéric Hay, pacsé, se bat pour avoir les mêmes droits que les employés mariés. (LP/JEAN-ANDRE BOUTIER.)